



## Assemblée des États Parties

Distr. : générale  
6 novembre 2013

FRANÇAIS  
Original : anglais

---

### **Douzième session**

La Haye, 20-28 novembre 2013

## **Rapport consolidé du mécanisme de contrôle indépendant sur ses activités en 2013**

### **Note du Secrétariat**

Conformément au paragraphe 15 de l'annexe de la résolution ICC-ASP/8/Res.1 du 26 novembre 2009, le mécanisme de contrôle indépendant soumet à la considération de l'Assemblée le rapport consolidé sur les activités qu'elle a entreprises en 2013.

## **Rapport consolidé du mécanisme de contrôle indépendant sur ses activités en 2013**

1. En 2013, le mécanisme de contrôle indépendant (« le MCI ») est demeuré à un stade pré-opérationnel, dans l'attente de la décision finale concernant son mandat, que l'Assemblée doit prendre lors de sa douzième session.
  2. Au cours de l'année 2013, le chef temporaire, Mme Kristina Carey, a assuré une mission de conseil et de soutien techniques auprès des co-facilitateurs en charge de la question du MCI au sein du Groupe de travail de La Haye (« le Groupe de travail »). Ce soutien a compris la transmission au Groupe de travail de documents de travail, d'éléments destinés à un projet de résolution, d'annexe, et la fourniture de matériel de référence relatif au mandat complet du MCI en vertu de l'article 112-4 du Statut de Rome. Le chef temporaire a assisté à toutes les réunions du Groupe de travail consacrées au MCI et a répondu à toutes les demandes des représentants des États, et a entamé des discussions avec les organes de la Cour sur toutes les questions relatives au mandat proposé pour le MCI.
  3. En 2013, le chef temporaire du MCI a poursuivi son étroite collaboration avec la Cour aux fins d'élaborer une politique de protection des informateurs et anti-rétorsion.
  4. Au deuxième trimestre 2013, conformément à une requête du Greffier adressée au Président de l'Assemblée des États Parties, le chef temporaire a fourni un soutien logistique et en matière de coordination dans le cadre de l'examen indépendant et externe qui a suivi les allégations de crimes sexuels portées à l'encontre de quatre personnes, qui participaient au programme de protection de la Cour. Cet examen est en cours au moment de la rédaction du présent rapport.
-